

## AVIS DE MOTIONS

M. Glass—Vendredi prochain—QUESTION—

1. Conformément aux recommandations faites lors de la discussion soulevée dans la Chambre le 16 avril dernier, au sujet de la production du lin à fibre au Canada, et à l'opinion dès lors exprimée par le ministre de l'Agriculture sur l'importance de nettoyer, d'uniformiser, de marquer et de mettre en marché la graine de lin à fibre canadien, quelle décision, s'il en est, le gouvernement a-t-il prise à cette fin?

2. Il est dit que la moitié de l'acrage total des terresensemencées de lin à fibre en Grande-Bretagne et en Irlande, en 1919, l'avaient été avec des graines canadiennes à fibre: en raison de ceci et du besoin d'obtenir un marché futur permanent pour l'excédent de notre graine de lin à fibre exportable, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour s'assurer des résultats relatifs obtenus par l'usage de ces graines, par comparaison avec les résultats obtenus dans l'usage des (1) graines hollandaises (fleurissant blanc); (2) des graines de Yorkshire; (3) des graines françaises; (4) des graines d'Irlande; (5) des graines de Russie (Couronne-Perneau)?

3. Le gouvernement a-t-il reçu du gouvernement britannique ou de quelqu'un autorisé par le gouvernement susdit, ou de tout autre gouvernement, des demandes ou requêtes ayant pour objet la conservation ou l'obtention de la récolte (1919) de graines de lin à fibre canadien, ou d'une partie quelconque d'icelle? Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises ou doit-on prendre à ces fins?

4. Dans le but d'établir un marché futur permanent pour l'excédent exportable de fibre de lin canadien, le gouvernement a-t-il sérieusement considéré le besoin d'uniformiser et de catégoriser une fibre? Dans l'affirmative, quelles mesures ont été adoptées, et, dans la négative, le gouvernement se propose-t-il d'agir à ce sujet?

5. Le gouvernement a-t-il acheté pour son outillage de la station expérimentale du lin, à la Ferme modèle d'Ottawa, une nouvelle rouisseuse moderne? Dans l'affirmative, la machine a-t-elle été installée, et peut-on savoir quels résultats son exploitation a donnés?

M. Redman—Vendredi prochain—QUESTION—

1. Combien de bureaux de districts sont dirigés par le Bureau des commissaires des pensions et où sont-ils établis?

2. Quels sont les noms des fonctionnaires masculins dans chaque bureau de district, et quelles sont les fonctions de chacun?

3. Quelle rémunération réelle, calculée au mois, paye-t-on actuellement à chacun des fonctionnaires masculins dans chaque bureau de district?

\*M. Gauvreau—Vendredi prochain—QUESTION—

1. L'honorable ministre de la Justice sait-il ou a-t-il appris que dans le district comprenant les comtés de Témiscouata et de Kamouraska, le chef de la Police fédérale retient les services d'un avocat de la Rivière-du-Loup dans les poursuites qu'il intente aux insoumis, et que ces services sont payés par les insoumis eux-mêmes à raison de \$10 s'ils plaident coupable, et de \$25 s'ils plaident sans succès non-coupable devant le magistrat?

2. Le gouvernement sait-il que le chef de la Police fédérale susdit peut facilement se procurer des formules du greffier de la Paix, sans avoir recours aux services coûteux d'un avocat?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il ou doit-il faire cesser cette exploitation des insoumis, qui leur cause des dépenses aussi onéreuses qu'inutiles?

M. Pardee—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant quelles sommes le gouvernement fédéral a de temps à autre avancées (indiquer les dates) aux